

# PROCÉDURE D'ADMISSION

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Motivation et aptitude à s'engager dans ce dispositif.
- Débutants acceptés.
- Des résultats scolaires corrects exigés.
- Élèves hors secteur acceptés sous réserve de l'obtention de la dérogation.
- Choix de l'instrument parmi les instruments enseignés disponibles (précisés dans le dossier d'inscription).

## RÉUNION D'INFORMATION

- Le mardi 19 mars 2024 à 18h00 au collège Jules Ferry. Possibilité de suivre cette réunion en distanciel. Se rapprocher du collège pour les modalités de connexion.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- Les dossiers de candidature sont disponibles au collège Jules Ferry ou au Conservatoire musique et danse et doivent être retournés au collège avant le vendredi 5 avril 2024, dernier délai.

## ENTRETIEN D'ADMISSION

- Un entretien sera proposé aux élèves le lundi 6 mai 2024, à partir du 9h00, au cours duquel, les élèves, peuvent s'ils le souhaitent, être accompagnés d'un parent. L'admission définitive est prononcée par une commission au regard de l'étude du dossier, de ce temps d'échanges avec l'élève et du nombre de places disponibles.

## OBLIGATIONS DE LA CLASSE

- L'adhésion à la classe CHAM implique un engagement fort de l'élève, sur toute l'année scolaire, particulièrement lors d'actions artistiques et culturelles pouvant se dérouler en dehors du temps scolaire. L'emploi du temps est, dans la mesure du possible, aménagé pour suivre cet enseignement.
- L'inscription en classe CHAM induit l'obligation de suivre ce cursus pendant les 4 années au collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Cantal

La musique  
te passionne ?

# C.H.A.M

Classes à Horaires Aménagés Musicales

2024 - 2025



**RÉUNION  
D'INFORMATION**

MARDI 19 MARS 2024  
À 18H

**CANDIDATURES**

JUSQU'AU VENDREDI  
5 AVRIL 2024

Au collège Jules Ferry d'Aurillac,  
en partenariat avec le Conservatoire musique et danse.

## PRÉSENTATION

Les Classes à Horaires Aménagés Musicales du collège Jules Ferry offrent à des élèves motivés la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale, une pratique musicale et artistique de qualité et une organisation du temps scolaire compatible avec des activités d'expression et de culture.

Ces élèves peuvent alors se constituer une culture musicale commune, en s'appropriant différents modes d'expression.

Ce dispositif s'appuie sur la mobilisation conjointe des compétences pédagogiques et artistiques complémentaires des structures partenaires.

Le partenariat s'effectue avec le Conservatoire musique et danse d'Aurillac et la ville d'Aurillac qui engage chaque année un budget permettant l'organisation de ce dispositif.

## COÛT DES ÉTUDES

Les études au Conservatoire sont gratuites dans le cadre de ce dispositif. Pour les familles ne possédant pas d'instrument de musique, une location annuelle peut être envisagée auprès du Conservatoire musique et danse.

### + D'INFOS

Collège Jules Ferry :  
7 rue Jules ferry 15000 Aurillac  
04 71 48 40 40  
Ce.0150647X@ac-clermont.fr

Conservatoire musique et danse :  
37, rue des Carmes 15000 Aurillac  
04 71 45 46 20  
conservatoire@aurillac.fr



## CONTENU

## QUAND ?

### FORMATION INSTRUMENTALE

AU CONSERVATOIRE,  
30 MN À 1H / SEMAINE  
SELON LE NIVEAU.

Instruments proposés :  
Flûte à bec / Flûte traversière  
Clarinette  
Hautbois  
Trompette  
Saxophone  
Tuba  
Cor  
Violon  
Alto  
Violoncelle  
Contrebasse  
Accordéon  
Piano  
Guitare Classique  
Chant  
Percussions

**DANS LA MESURE  
DU POSSIBLE,  
SUR LE TEMPS  
SCOLAIRE**

### ÉDUCATION MUSICALE

AU COLLÈGE, 1 H / SEMAINE

**SUR LE TEMPS  
SCOLAIRE**

### FORMATION MUSICALE

AU COLLÈGE  
OU AU CONSERVATOIRE,  
DE 1H15 À  
1H45 / SEMAINE  
SELON LE NIVEAU

**SUR LE TEMPS  
SCOLAIRE**

### PRATIQUE COLLECTIVE

Chorale  
AU COLLÈGE, 1 H / SEMAINE  
*Pour les élèves débutants et les  
élèves pianistes – ouvert aux autres  
élèves du dispositif qui le souhaitent.*

**SUR LE TEMPS  
SCOLAIRE**

Orchestre  
AU CONSERVATOIRE,  
DE 1 À 2 HEURES / SEMAINE

**EN DEHORS  
DU TEMPS SCOLAIRE**